



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMME-VESLE
EN DATE DU 18 JUIN 2024

www.somme-vesle.fr

Date de convocation : 12 juin 2024

Sous la présidence de Freddy MELLET, Maire

Secrétaire de séance : Sébastien ROUX

Membres présents : MELLET Freddy, CLOWEZ Julien, DENOYELLE Charline, DUPUIS Michaël, MAS Julien, WERLÉ Lionel

Absent excusé : Sébastien GIROD, Benoît COLLERY

Procuration : 1

Quorum : 7

Ouverture de la séance : M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Ordre du jour de la séance :

- **Changement de logiciel Mairie**
- **Immobilisations de crédits**
- **Remboursement anticipé de prêt-relais**
- **Projet de délibération : Organisation du temps de travail**
- **Informations diverses**

Délibérations :

- **Délibération n° 2024_06_001 : Changement de logiciel Mairie**

M. le Maire expose le coût important demandé par JVS MAIRISTEM pour l'année prochaine : 5000 €. Il fait part des expériences de la secrétaire de Mairie avec la manipulation d'autres logiciels. Le choix s'est porté sur le logiciel AGEDI, d'un coût bien moindre (3000 € pour l'installation, puis 600 € par an).

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N°2024_006_002 : Immobilisations de crédit**

M. le Maire expose la nécessité d'effectuer une régularisation de crédits d'immobilisations dans la mesure où le projet qui les concerne, à savoir la Salle polyvalente, est achevé.

Il s'agit d'une facture d'étude des sols de l'entreprise FONDASOL de 2400 € payée en octobre 2020, et dont la somme au budget doit désormais être transférée sur le compte des immobilisations. Il conviendra d'effectuer l'opération d'ordre suivante :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
041	203	Frais d'étude	+ 2400

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
041	2131	Immobilisations corporelles/ Bâtiments publics	-2400

ADOPTÉE : Unanimité

- **Délibération N° 2024_006_003 : Remboursement anticipé du prêt-relais**

Le prêt-relais de 137 000 € accordé par la Banque Postale et signé le 04 octobre 2023 se termine le 03 octobre 2026. Il a été convenu lors du vote du budget le 26 mars 2024 de porter au chapitre de remboursement des emprunts, la somme d'un tiers du prêt-relais. Pour ce faire, il convient d'en délibérer afin de fournir à la Trésorerie les justificatifs nécessaires.

ADOPTÉE : Unanimité

- **Projet de délibération : Organisation du temps de travail**

M. le Maire expose l'obligation donnée par le Préfet de la Marne pour toutes les collectivités du département, de statuer par voie de délibération, l'intégration de la loi N° 2019-828 du 6 août 2019. Elle concerne l'organisation du temps de travail des employés de la commune et garantit le respect des lois en vigueur. Ce projet de délibération sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial.

- **Tenue des élections législatives**

Le tableau des tours de garde et des membres du bureau est terminé.

- **Vérification de installations électriques des Bâtiments publics :**

M. le Maire explique la nécessité de procéder à la vérification des installations électriques de tous nos bâtiments communaux chaque année. Des devis ont été demandés à deux entreprises : DEKRA et VERITECH. Le montant pour une année s'élèverait à 750 € environ pour le foyer, la salle des fêtes, la Mairie et l'Eglise.

M. WERLÉ propose de faire faire un autre devis par une entreprise de sa connaissance.

La somme totale de l'entreprise choisie devra être inscrite au budget 2025.

- **Date réunion PLUI :**

La Communauté de Communes nous a fait parvenir le document préparatoire pour le nouveau schéma d'organisation des constructions (Plan Local d'Urbanisme). Il est obligatoire de réunir les membres intéressés parmi les conseillers afin d'en discuter et de veiller à ce que les choix de la Communauté de Commune ne portent pas préjudice à l'urbanisme dans le village. La réunion est fixée au mardi 2 juillet 2024.

- **Ouverture au public de l'élevage de Mme JAMAIN :**

Mme JAMAIN souhaite ouvrir son élevage de chèvres au public, afin de recevoir régulièrement des groupes pour faire visiter son cheptel et partager son expérience. Elle souhaite pour ce faire, recevoir un avis favorable de M. le Maire et de son Conseil.

La décision implique une responsabilité de la part de la Commune en cas d'accident.

Il est décidé qu'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qui se produirait sur son exploitation lui sera demandée chaque année.

- **Ecoulements d'eau provenant des chemins de l'Association Foncière :**

M. le Maire et Mme LE ROSSIGNOL exposent les problèmes récurrents d'écoulement d'eau mêlée de boue qui proviennent de la Rue Basse côté source et de la Rue de Marson, chaque coulée provenant, semble-t-il, des chemins de l'Associations Foncière ou des exploitations agricoles. M. le Maire suggère de prendre rendez-vous avec le Président de l'AF en premier lieu, et M. MAS propose de demander également l'avis de l'Agence de l'eau de Châlons-en-Champagne.

- **Panneau STOP de la Rue Basse :**

M. MAS évoque la dangerosité du carrefour entre la Rue Haute et la Rue Basse, à l'entrée du village. En effet, les véhicules provenant de la Rue Basse ne s'arrêtent pas systématiquement au « cédez le passage », ce qui est pourtant nécessaire, étant donné la mauvaise visibilité du côté gauche. Il soumet l'idée, avec M. CLOWEZ, d'installer un panneau STOP à la place du cédez le passage. M. DUPUIS et M. ROUX, tous deux riverains et spectateurs de la circulation à cet endroit, confirment que le comportement de beaucoup de voitures est extrêmement dangereux. Ils ajoutent que les véhicules qui empruntent le tournant Rue Basse dévient systématiquement à gauche, du fait de l'absence de marquage pour séparer les voies.

M. DUPUIS se porte en faveur d'un panneau de priorité à droite Rue Basse, avant le carrefour. M. MAS évoque la possibilité de recourir à un système de vidéoprotection. Il est décidé de faire faire des devis pour le panneau STOP, et pour un marquage blanc de séparation des voies Rue Basse.

Enfin, le problème récurrent du panneau STOP arraché au carrefour de la Rue du Roulier et de la Rue Haute est abordé. M. ROUX propose de remplacer le panneau par une bande blanche matérialisant le STOP ainsi que la peinture du mot STOP devant la ligne, comme cela peut se faire en zone urbaine. Le devis pour cette idée-là sera aussi étudié.

La séance est levée à 22h10.

Observations	Signature
	